



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 354 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents des maisons adjacentes à l'autoroute 25, entre le boulevard Moody (sortie 23), et la montée Masson (sortie 24), considèrent le bruit des voitures et des camions qui y circulent comme étant insupportable;

**CONSIDÉRANT QUE** le débit de circulation sur ce tronçon névralgique de l'autoroute 25 a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années, en raison de l'augmentation tout aussi considérable de la population de la MRC Les Moulins, ce qui a causé une augmentation importante de la pollution sonore dont sont victimes les résidents du secteur concerné;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux arbres qui constituaient un écran partiel entre l'autoroute et les résidences du secteur concerné ont été retirés par le ministère des Transports en raison de changements de signalisation, empirant la situation pour les résidents qui subissaient déjà un bruit toujours plus élevé;

**CONSIDÉRANT QUE**, de l'aveu même de l'actuel ministre délégué aux Transports, la dernière étude de pollution sonore pour ce secteur a été réalisée en 1997, et se basait sur des données de 1994, donc est périmée;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents sont conscients de l'aspect peu esthétique et le caractère peu écologique qu'aurait mur de béton à cet endroit;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes de la MRC Les Moulins, demandons au gouvernement de procéder à une nouvelle étude de pollution sonore pour l'autoroute 25 dans la MRC Les Moulins et d'installer un mur coupe-son écologique pour le secteur situé entre le boulevard Moody (sortie 23) et la montée Masson (sortie 24).

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

  
Mathieu Traversy, Terrebonne

12/06/12  
Date